



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité
et à la Circulation Routières**

**SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE**

**SERVICE DU FICHIER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE**

Affaire suivie par Mme

Réf. :

Paris, le **27 DEC. 2016**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Maître,


Par courrier en date du 9 décembre 2016, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 5 et 6 décembre 2016 a été enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et par délégation
la chef de la section d'administration
du service des permis de conduire


Fabienne FONTAS